



Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'aménagement de deux carrefours dans le village de Bevaix

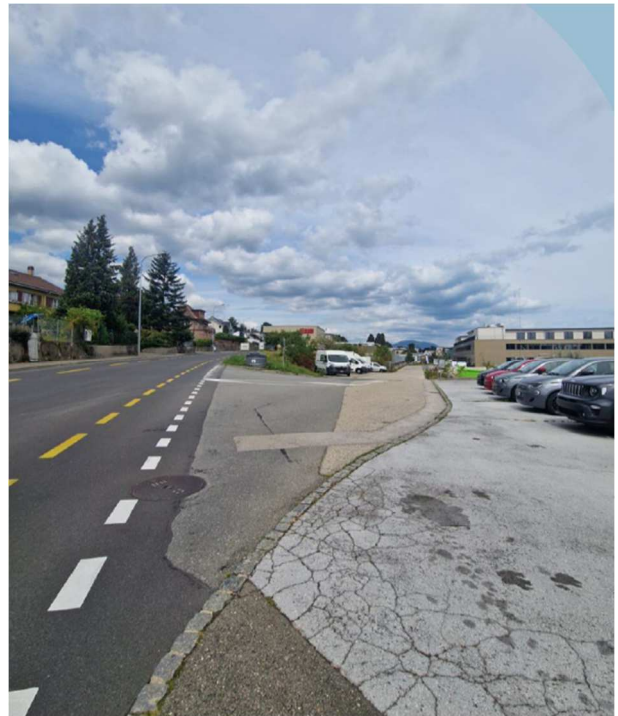
Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Dans le cadre de la sécurisation des usager·ère·s de la route, des piéton·ne·s et des cyclistes en particulier, il vous est soumis cette demande de crédit concernant l'aménagement des carrefours des « chemin des Sagnes / chemin des Sources » et des « chemin des Chapons-des-Prés / rue Eugène-de-Coulon ». Ces deux carrefours ont été identifiés comme problématiques tant par les services communaux que par les citoyen·ne·s qui le manifestent au travers de nombreuses plaintes.



Figures 1 et 2 : Sagnes / Sources



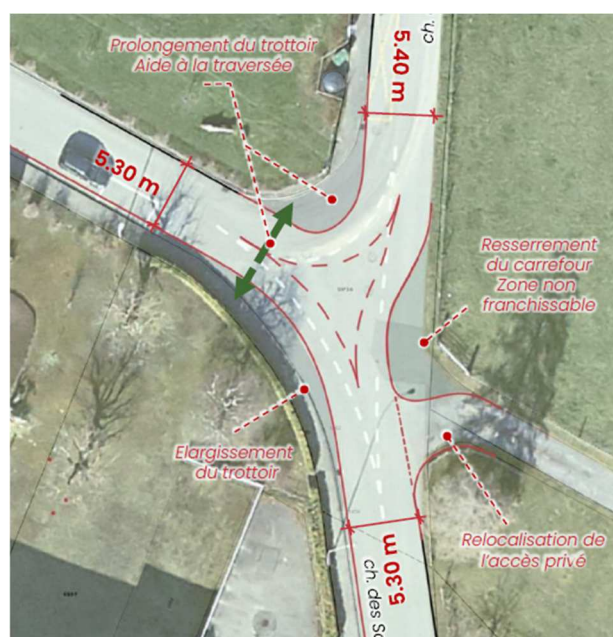
Chapons-des-Prés / Eugène-de-Coulon

2. Chemin des Sagnes / chemin des Sources

Ce carrefour est très grand au regard du régime de vitesse en vigueur (zone 30 km/h) ; les automobilistes ne se sentent pas contraint·e·s de réduire leur vitesse à son approche et créent ainsi une situation de danger pour les utilisateur·rice·s plus vulnérables.

Les objectifs de ce réaménagement sont donc les suivants :

- sécurisation des usager·ère·s, notamment les piéton·ne·s ;
- incitation à respecter le régime de vitesse par le resserrement du carrefour ;
- création d'un plateau surélevé, dans le même but.



Figures 3 et 4 : resserrements



plateau surélevé

Le coût des travaux est de CHF 80'000.-, réparti comme suit :

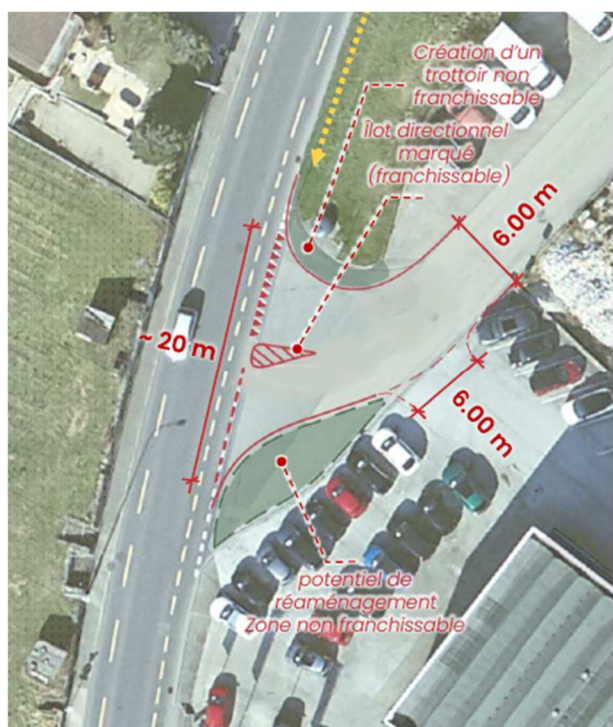
essais et installations du chantier	CHF 6'000.-
démolition	CHF 16'200.-
aménagements extérieurs	CHF 4'000.-
terrassements	CHF 10'400.-
couche de fondation	CHF 2'500.-
bordures	CHF 9'700.-
chaussée	CHF 7'000.-
signalisation	CHF 5'000.-
marquage routier	CHF 5'000.-
honoraires (génie civil, géomètre, constat de preuve à futur)	CHF 8'000.-
divers et imprévus	CHF 6'200.-
TOTAL TTC	CHF 80'000.-

3. Chemin des Chapons-des-Prés / rue Eugène-de-Coulon

La largeur de la route au débouché de Chapons-des-Prés est importante ; les automobilistes ne se sentent pas contraint·e·s de réduire leur vitesse à son approche et créent ainsi une situation de danger pour les utilisateur·rice·s plus vulnérables, notamment lorsque les véhicules débouchent depuis le rond-point de Treytel pour poursuivre sur Chapons-des-Prés.

Les objectifs de ce réaménagement sont donc les suivants :

- sécurisation des usager·ère·s, notamment les cyclistes ;
- incitation à respecter le régime de vitesse par le resserrement du carrefour en direction de la zone d'activité ;
- amélioration de la visibilité au débouché de Chapons-des-Prés sur Eugène-de-Coulon.



Figures 3 et 4 : resserrement



déplacement du Molok

Le coût des travaux est de CHF 70'000.-, réparti comme suit :

essais et installations du chantier	CHF	5'500.-
démolition	CHF	13'000.-
aménagements extérieurs	CHF	4'500.-
terrassements	CHF	8'000.-
couche de fondation	CHF	2'500.-
bordures	CHF	8'500.-
chaussée	CHF	6'000.-
signalisation	CHF	3'500.-
marquage routier	CHF	4'000.-
honoraires (génie civil, géomètre, constat de preuve à futur)	CHF	8'500.-
divers et imprévus	CHF	6'000.-
TOTAL TTC	CHF	70'000.-

4. Conclusion

Le Conseil communal continue à travailler sur les aménagements de carrefours de La Grande Béroche et reviendra prochainement auprès de votre autorité pour le carrefour chemin du Pré-Rond / chemin de Cuard. Ce dernier nécessite une coordination spécifique en lien avec les infrastructures qui pourront être assainies simultanément.

La commission technique a validé à l'unanimité le réaménagement de ces deux carrefours lors de sa séance du 26 mai 2026. Le montant de cet investissement figurant au budget des investissements.

Le Conseil communal vous remercie pour l'attention portée à ce rapport et vous recommande d'accepter la demande de crédit.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Hassan Assumani Thierry Pittet

